

Projet de turbinage de l'eau potable de la source du SAPET



Réunion publique du 17 janvier 2019

EDSB - David Bas &

EDSB / La SEVE Antoine Bard

Commune – Fanny Girard

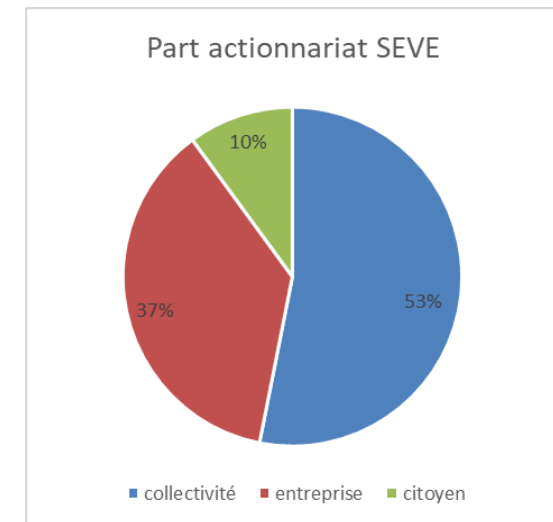


Présentation la SEVE

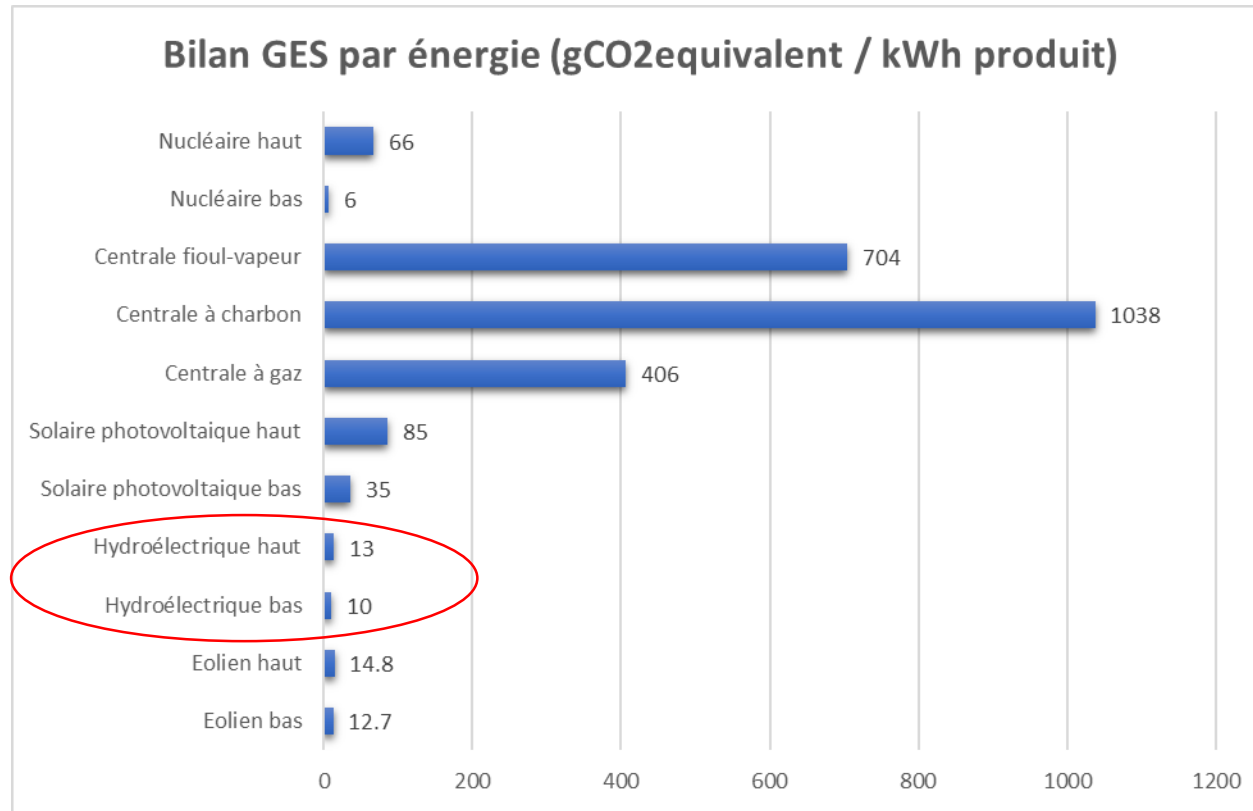
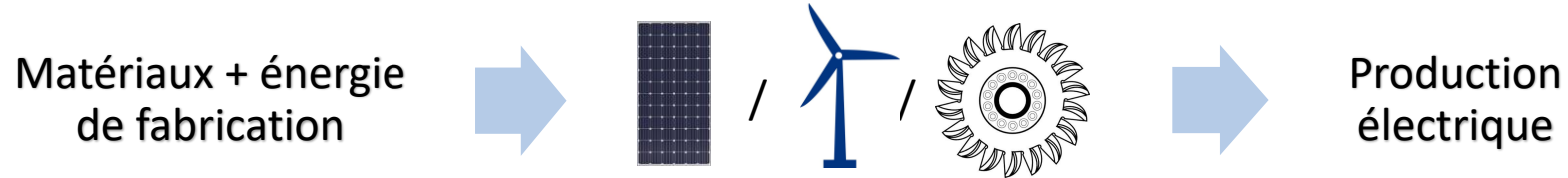


Soleil Eau Vent Energie

- Société d'économie mixte depuis 2011, actionnariat porté par : ComCom du Briançonnais, communes de **Saint Martin de Queyrières**, l'Argentière La Bessée, Puy Saint André, entreprises dont EDSB et **10 % d'actionnaires citoyens**.
- Objectifs de la SEVE :
 - Gouvernance de l'énergie avec les citoyens
 - Sobriété énergétique
 - **Production renouvelable locale et décentralisée**
- En 2018, 16 toitures photovoltaïques,
 - Production annuelle environ 700 MWh
 - 19 toitures solaires et plus en 2019 ?
- **2 projets hydro-électriques en cours dont le turbinage sur la source d'eau potable du Sapet**



Production d'énergie et cycle de vie des renouvelables



GES : Gaz à effet de Serre
Fourchette haute et basse

Source : ADEME,
Commission Européenne,
Plateforme Européenne pour
l'estimation des cycles de vie
(ELPCA)

Projet Hydro-électrique de la source du Sapet

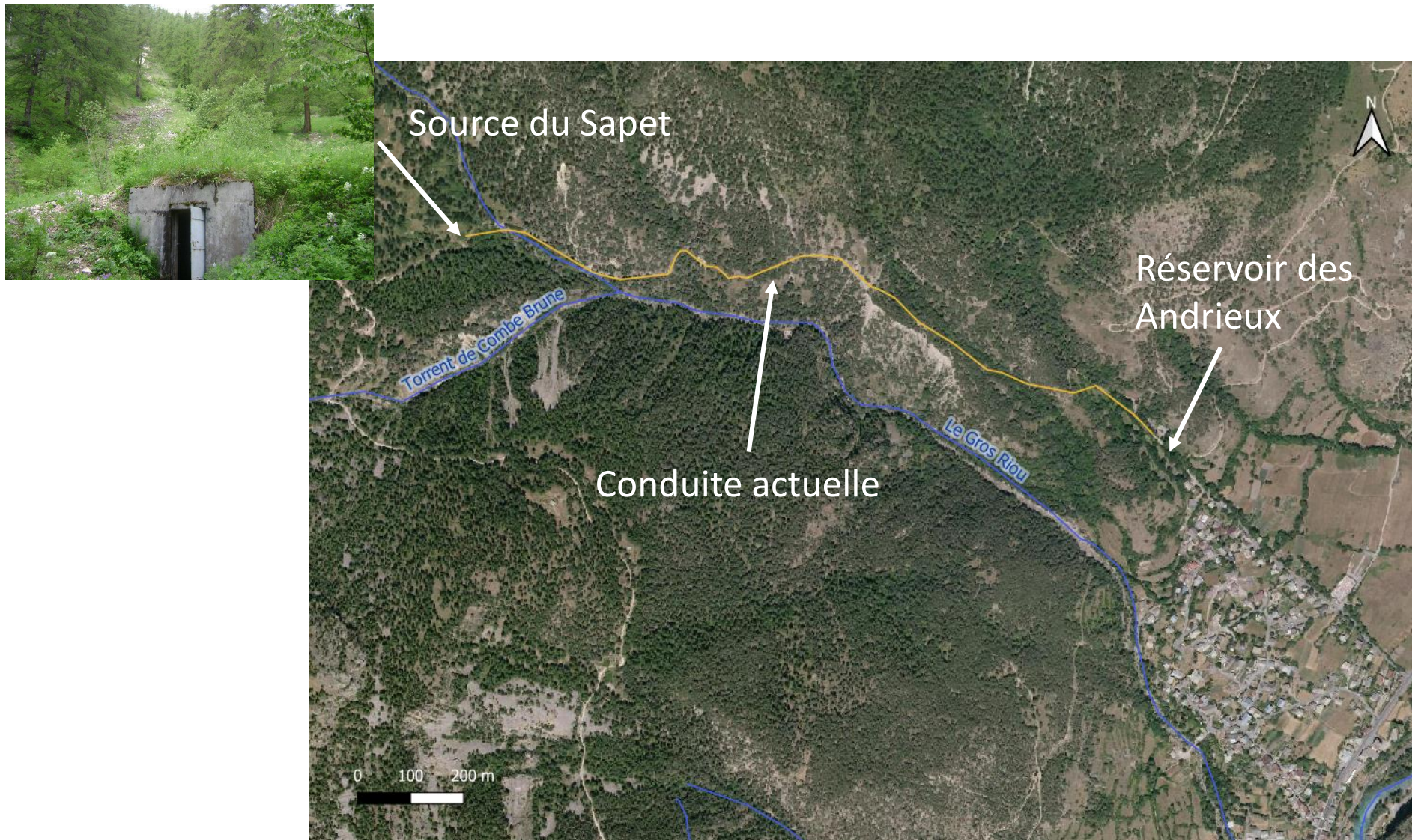


1. Principe
2. Ressource et production électrique attendue
3. Environnement
4. Avancement du projet

Projet Hydro-électrique de la source du Sapet



1. Principe
2. Production électrique attendue
3. Environnement
4. Avancement du projet





Principe de l'aménagement

1. Principe
 2. Production électrique attendue
 3. Environnement
 4. Avancement du projet
- Captage et prise d'eau existante :
 - Adaptation sans modification majeure
 - Remplacement de la conduite d'eau potable actuelle et suppression des brises charges
 - Fonte ou inox
 - Création d'une petite usine au niveau du réservoir des Andrieux
 - Alimentation prioritaire du réservoir eau potable après turbinage
 - Trop-plein d'eau déversé le long de la rue du Real jusqu'à la Durance : pas de modification avec la situation actuelle

Projet Hydro-électrique de la source du Sapet



Turbinage eau potable

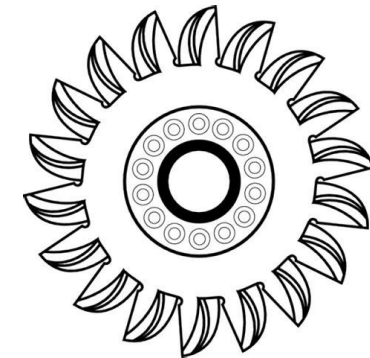
1. Principe
 2. Production électrique attendue
 3. Environnement
 4. Avancement du projet
- Pas de modification de la qualité physico-chimique de l'eau, Sauf oxygénation dans la turbine
 - Remplacement et sécurisation de la conduite d'eau potable
 - Deux exemples locaux :
 - Turbinage de l'eau potable du captage du Grand Tabuc par la commune de Monétier les Bains, depuis 2016
 - Turbinage de l'eau potable de la source de l'Addoux à Briançon par Eau Services Haute Durance depuis 2018

Projet Hydro-électrique de la source du Sapet



Caractéristiques du projet

1. Principe
 - Débit turbiné 40 l/s
 - Longueur de conduite 1500 m
 - Diamètre de la conduite 200 mm
 - Turbine de type Pelton de 88 kW
2. Production électrique attendue
3. Environnement
4. Avancement du projet



Projet Hydro-électrique de la source du Sapet



Ressource en eau

- Débit moyen annuel de la source du Sapet : 64 l/s
- Débit réservé = minimum restitué en permanence : 10 l/s
- Débit turbiné : 40 l/s
- Débit pris pour l'eau potable actuellement : 8 l/s

Production attendue

- Environ **14 %** de la consommation électrique annuelle de la commune de Saint Martin de Queyrières

1. Principe
2. Production électrique attendue
3. Environnement
4. Avancement du projet

Projet Hydro-électrique de la source du Sapet

Réduire au maximum l'emprise du projet à la conception

- Adaptation de la prise d'eau existante
- Remplacement de la conduite existante, **enterrée**
 - **A plus de 65% sous des pistes forestières déjà existante**
- Petite usine créée en amont du réservoir des Andrieux

1. Principe
2. Production électrique attendue
3. Environnement
4. Avancement du projet

Mesures de compensations

- En phase d'exploitation :
 - **Débit réservé laissé en permanence à la rivière + trop-plein naturel non capté par le projet**
- En phase chantier :
 - **Peu de déboisement pour la nouvelle conduite**
 - **Mise en défend des zones concernées par des espèces d'intérêt**

Projet Hydro-électrique de la source du Sapet

Avancement du projet

1. Principe
2. Production électrique attendue
3. Environnement
4. Avancement du projet

- 2013 Autorisation de la commune pour l'étude du potentiel
- 2014 Délibération pour la poursuite des études
- 2016-2017 Etude d'impact
- 2018 Démarches pour l'acquisition du foncier et indemnisation pour les parcelles traversées par le projet
- ➔ • **2019 Dépôt du dossier d'autorisation**



Instruction par les services de l'état (1 an)



Enquête publique (4 mois)



Possibilité de démarrer les travaux



Merci

Pour toutes questions:
antoine.bard@edsb.fr